

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2020

---

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N° 508

présenté par

M. Jumel, M. Dharréville, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,  
M. Dufrègne, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

### ARTICLE 7

Rédiger ainsi l'alinéa 28 :

« 3° La gouvernance, l'organisation, les missions et les modalités de gestion de l'organisme chargé de la gestion du régime des marins, afin d'articuler son rôle avec le fonctionnement du système universel de retraite. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous nous opposons au principe de détermination des modalités de gouvernance du régime de retraite des marins par ordonnance.